

Le 8 avril 2010

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le secrétaire,

À la veille de la tenue de consultations publiques sur le projet de loi n^o 88, *Loi modifiant Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, nous tenons à vous indiquer que nous saluons les grands principes de cette pièce législative. Nous regrettons par contre que malgré notre expertise et notre implication dans ce dossier, nous n'ayons pas été sélectionné pour nous faire entendre.

Nous accueillons avec satisfaction la formule de compensation basée sur les coûts nets efficaces et performants de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables de même que l'étalement du paiement de la pleine compensation de 2010 à 2015. En fait, nous faisons nôtre tous les éléments du mémoire d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Organisme de référence ayant fait ses preuves, nous lui donnons donc notre appui total.

À notre tour, nous estimons que le financement de la collecte sélective doit être une responsabilité partagée puisque les municipalités, autant que les entreprises, ont tout intérêt à développer un système au coût le plus bas possible par tonne de matière récupérée.

C'est pourquoi nous enjoignons les parlementaires, et plus particulièrement la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, à prendre en considération les amendements proposés par ÉEQ et plus particulièrement ceux portant sur la surtaxe des coûts de service de collecte sélective efficaces et performants, l'indemnité annuelle à être versée à Recyc-Québec ainsi que sur la mise en place de mesures de reddition de compte aux municipalités.

Nous vous prions de bien vouloir porter cette correspondance à l'attention des membres de la Commission des transports et de l'environnement et nous vous en remercions à l'avance.

Veuillez recevoir, Monsieur le secrétaire, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Florent Gravel
Président-directeur général